

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1259 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1259

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 juin 1967

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro

1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, au Président du Conseil d'administration du Diocèse de Djibouti, l'autorisation préalable de construire un bâtiment à deux niveaux au Foyer Social pour l'Evolution de la Femme Africaine, sur les titres fonciers n°° 699 et 705, boulevard de Gaulle. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.